

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS :

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAYAS-LAVITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
24 Octobre 1879.

Chronique générale.

Les conservateurs du Sénat sont disposés à s'occuper, dès l'ouverture de la session, et malgré les intentions retardataires du cabinet, de l'article 7.

Une entente se prépare, d'ailleurs, entre les groupes de la droite, afin que cette discussion soit surtout conduite sur le terrain pratique.

Ces sénateurs, y compris une notable partie du centre gauche, pensent qu'il convient de mettre un terme, le plus tôt possible, à l'agitation produite par le projet Ferry, agitation que dénote la continuelle affluence des pétitions de catholiques.

Et ils espèrent qu'en portant ce coup mortel au radicalisme, l'agitation que suscite la question de l'amnistie plénière sera aussi calmée.

Il résulterait de cette tactique (chose curieuse), que le ministère serait ramassé, pour ainsi dire, par les hommes de la droite. L'article 7 sera donc discuté en décembre, avant le vote du budget.

Le bruit se répand que M. Gambetta serait fortement ébranlé dans ses intentions d'appuyer la proposition d'amnistie plénière pour la session de décembre.

Outre les considérations commerciales que fait naître l'approche du premier de l'an, il est assez tourmenté par l'idée de sa réélection à la présidence de la Chambre. Quitter le Palais-Bourbon pour le modeste appartement de la Chaussée-d'Antin lui paraîtrait dur.

Les préfets ne sont pas tous au même degré enchantés de la préférence accordée à

leur département par les ministres, dans leur voyage à travers la France.

Ainsi, l'on nous raconte que l'un des membres du cabinet, au moment de partir pour continuer sa promenade politique, aurait été prié par plusieurs préfets de ne pas venir dans leur département où sa présence, attendue par les républicains les plus exaltés, ne pourrait être qu'une cause d'agitation.

Les bruits en crédit ces derniers jours dans les cercles officiels n'étaient pas rassurants.

On affirmait que le gouvernement avait arrêté, de tous points, son plan de bataille parlementaire pour la question d'amnistie. Il serait décidé à repousser le concours des groupes de droite, sans distinction de nuance et lors même que ce concours lui serait apporté sans condition. A la tribune, un des ministres déclarerait que ses collègues entendent triompher, avec le seul appui des gauches modérées, ou tomber si cet appui n'est pas suffisant pour leur assurer la majorité.

On aurait estimé, dans les conseils du gouvernement, que si le cabinet acceptait les votes des droites, on lui reprocherait toujours d'avoir été sauvé par elle et que sa situation deviendrait impossible pour l'avenir.

En s'autorisant, du reste, des calculs et pointages qu'il a fait faire, le cabinet persisterait à croire qu'il trouvera une majorité suffisante dans le centre gauche, la gauche modérée et les dissidents de l'Union républicaine. Il croit savoir que le joug de M. Gambetta commence à peser à ce dernier groupe, et que pas mal de ses membres sont disposés à s'y soustraire.

Cette politique, qu'on appelle d'équilibre, est, en réalité, une politique de hasard et d'imprévu, fort dangereuse avec une Chambre aussi mobile et aussi divisée que la Chambre actuelle.

Dans le cas où M. Foulon serait nommé

à l'archevêché de Bourges, il est fort probable que sa succession à l'évêché de Nancy sera donnée à M. Hautin, chanoine honoraire du diocèse de Paris et supérieur du Petit-Séminaire.

Le prince Napoléon a quitté Paris mardi soir.

Dans les cercles diplomatiques, on attache une importance particulière à ce voyage.

Nous apprenons que des maires, et même des sous-préfets qui ont fait un accueil trop enthousiaste à M. Louis Blanc, pendant ses excursions en faveur de l'amnistie, sont, par exception, couchés sur une liste que M. Lepère se propose de faire figurer dans un très-prochain décret de révocation.

Les journaux officiels démentent une nouvelle qui a été donnée par le *Journal du Loiret*, démenti d'autant plus ridicule que ladite nouvelle n'est inexacte qu'à un certain point de vue. Le *Journal du Loiret* disait que les ambassadeurs des gouvernements étrangers à Paris venaient d'organiser une police spéciale. Or, de tout temps, les ambassadeurs ont eu une police à eux. Le fait nouveau, c'est que deux ambassadeurs viennent d'augmenter leur personnel ; c'est ce fait que le correspondant du *Journal du Loiret* a grossi pour publier une nouvelle à sensation. Le démenti n'est pas plus heureux que la nouvelle.

Le gérant de la *Marseillaise* et M. Alphonse Humbert ont comparu, mardi, devant la 9^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, sous la prévention du délit d'outrages aux tribunaux et de faits qualifiés criminels. Les prévenus ont été défendus par M^e Maillard, conseiller municipal. M. Calary, substitut, tenait le siège du ministère public.

Le tribunal a rendu un jugement condamnant pour outrages à la magistrature et apologie de faits qualifiés crimes par la loi : Humbert, à 6 mois de prison et 2,000 francs d'amende ; Grandin, gérant de la *Marseillaise*, à 2 mois de prison et 5,000 fr. d'amende. Grandin est en outre condamné, pour publicité de la lettre de M. Henri Rochefort, à 1,000 francs d'amende qui se confondront avec l'amende précédente. De plus, la *Marseillaise* est suspendue pour 15 jours.

Le jugement est déclaré exécutoire notwithstanding appel. Une foule considérable assistait au jugement.

Le ministère a presque doublé le nombre des lecteurs du journal qu'il a pour suivi : la *Marseillaise*, dont le tirage moyen est de 17,000 exemplaires, a tiré mercredi matin à 28,500.

D'après la *Patrie*, M. Gambetta n'aurait fait semblant de se rallier à la campagne d'amnistie plénière que pour amener le ministère à sévir contre les radicaux extrêmes et contre les conservateurs.

En opposition à l'organisation d'une fête de Noël pour les enfants des amnistiés à Paris, un comité de dames vient de se fonder dans le 8^e arrondissement (rue de Berry) pour organiser également une fête de Noël pour les enfants de ceux qui ont péri ou qui ont été ruinés par les criminelles folies de la Commune.

Dans une commune du département de la Seine-Inférieure que nous ne désignerons que sous l'initiale B..., la municipalité avait organisé, depuis le 4^e septembre dernier, une souscription locale pour l'érection d'une statue de la République qui devait être placée devant la mairie. On comptait sur une

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

LES TROIS ATTAQUES.

(Suite.)

Pendant la nuit, le commandant Kerbozec avait fait élever en travers de la route un parapet égal en hauteur à ceux des champs de droite et de gauche, en sorte que la ligne de fortifications présentait un front solide et sans interstices. Les Blancs, parfaitement abrités, ne pouvant être débusqués à coups de fusil, il fallait ou rétrograder ou enlever les retranchements à la baïonnette. La cavalerie n'étant bonne à rien, les gendarmes furent obligés de mettre pied à terre ; ils prirent la droite du détachement.

— En avant ! commanda le capitaine Brindard, qui, en donnant l'exemple de l'intrépidité, fut atteint d'une balle au milieu du front.

Kerbozec, sachant que les grenadiers qui avaient sauvé Ermel et Alain pouvaient se trouver en face de lui, et que Géranium était caporal, avait recommandé de ne faire feu qu'à la dernière extrémité, d'épargner les caporaux, mais de viser les gendarmes et surtout les officiers et les sous-officiers.

La journée, décidément, devait être funeste à la gendarmerie.

Pas un coup qui ne porte la mort.

Le sergent Bayonne dut sa vie et le commandement de la section de grenadiers à l'opiniâtreté avec laquelle il se tint constamment à côté de Géranium.

Quant aux deux marais, qui, au grand étonnement de la troupe, arrivèrent les premiers, sains et saufs, sur le fossé, on les vit décharger sur les Blancs leurs pistolets, — fort innocents, et disparaître derrière les parapets.

— Si le chef des Chouans les fait fusiller comme des chiens, ce sera bien jugé, pensa Géranium tout en s'avançant au pas de charge.

Les grenadiers, maintenant sous les ordres du sergent Bayonne, essayaient de gravir le fossé ; Piment, qui ne perdait pas le temps en paroles, répondait aux questions de Kerbozec et de Gavésio en leur désignant spécialement Géranium, Bec-de-Perdrix et l'Enflammé, sans trop comprendre pourquoi les gens de Rosven semblaient s'intéresser à eux. Enfin, les Chouans hésitaient à tirer sur

les soldats, lorsque le sergent Bayonne commanda d'une voix de stentor :

— Bas le feu ! grenadiers !... halte !

Alors, bondissant sur le parapet avec l'agilité d'un écureuil :

— Attention ! s'écria-t-il, j'ai un mot à dire.

Les gens du *Passe-Partout* et les Chouans étonnés ne tirèrent pas sur cet homme seul qui se posait en parlementaire.

— Caporal Géranium, commanda ensuite le sergent ; je te charge de former la troupe en rangs ; on va s'expliquer !

Quoique Géranium fût le dernier des caporaux, il obéit ; les grenadiers, encore au nombre de soixante et quelques, s'alignèrent et firent en place repos, à son commandement.

Au même instant, un petit messager venant du manoir avertit Kerbozec qu'Hilaire était abandonné par ses gens en déroute, qu'une masse de sans-culottes marchait sur Rosven par la route du marais, et qu'Ermel faisait demander du renfort.

Piment, sans inquiétude sur le compte de Kerbozec, se contenta de lui dire :

— Méfiez-vous du sergent Bayonne, mon commandant, c'est un espion.

Ensuite, après avoir fait un signe de reconnaissance à ses corsaires déguisés, il courut au plus pressé, c'est-à-dire au secours d'Hilaire.

Arrache-Tout le suivit.

Guidés à travers bois par le jeune gars, ils arrivèrent encore à temps pour arracher aux sans-culottes le fils aîné d'Armand et Yvon-Gavésio.

LE SERGENT BAYONNE.

Mathieu Piment avait vu d'un coup d'œil que Kerbozec était bien gardé par Pierre et Salatin Gavésio, bien défendu par les corsaires, parfaitement retranché, maître enfin de la position, puisqu'au lieu de continuer l'assaut les grenadiers se reformaient en bataille. — Il partit donc sans autre crainte que celle d'un stratagème du sergent, mais comptant sur la prudence du capitaine de vaisseau, sur le dévouement à lui bien connu des deux Gavésio, et sur l'intrépidité des gens du *Passe-Partout*.

Géranium ayant pris le commandement du piquet, se porta en arrière à grande portée de fusil, forma sa troupe un peu à couvert, et dit aux autres caporaux, ses collègues :

— Camarades, vous avez entendu l'ordre du sergent. Un soldat obéit d'abord, on cause ensuite. Quoique Géranium ne soit pas le cadet de Mars, il est le vôtre ; donc, le commandement n'est pas son affaire.

Cet exorde plut aux grenadiers en général et plus particulièrement aux caporaux.

grosse recette. La souscription close samedi dernier a produit 37 fr. 90 c. l (chiffre officiel) pour une population de 4,225 habitants.

Les *Tablettes d'un Spectateur* publient la nouvelle suivante sous le titre: *Les armes cachées*:

« On assure que M. Andrieux, dont la vigilance est très-grande (il faut lui rendre cette justice) depuis la rentrée des amnistiés, a acquis la certitude qu'un grand nombre d'armes sont cachées dans Paris, prêtes à être livrées aux hommes de la démagogie, lorsque le moment paraîtrait opportun pour tenter un mouvement socialiste dans les rues, sous prétexte de défendre la République en péril. »

UN AVERTISSEMENT.

Nous apprenons que le comité électoral de Belleville a fait savoir à M. Gambetta qu'il lui serait demandé, aussitôt la rentrée des Chambres, des explications catégoriques au sujet de l'amnistie plénière. Ses électeurs doutent de lui et organiseront une réunion privée à laquelle il sera convoqué. Dans le cas où il n'accepterait pas cette convocation, la réunion déclarerait solennellement qu'il n'a plus la confiance de ses mandants et le mettraient en demeure de donner sa démission.

Décidément, M. Gambetta se dérobe aux embarras de la situation. La responsabilité de chef de parti lui pèse lourd, car il n'a pas encore quitté les vallons de l'Helvétie.

Chronique militaire.

Voici, d'après les prescriptions formelles de M. le ministre de la guerre se rattachant à la répartition du contingent de la classe de 1876, quelle est la taille exigée pour chacun des corps de l'armée, sauf les exceptions stipulées en ce qui concerne les hommes exerçant des professions ou ayant des aptitudes spéciales:

- Cuirassiers, 1 mètre 70 centimètres (pas de maximum);
- Artillerie, 1 m. 66, 1 m. 64 et 1 m. 60;
- Dragons, 1 m. 66 (maximum, 1 m. 70);
- Compagnies d'ouvriers militaires de chemins de fer, 1 m. 66;
- Régiment d'artillerie de pontonniers, train d'artillerie, 1 m. 64;
- Chasseurs d'Afrique, 1 m. 64 (maximum, 1 m. 70);
- Chasseurs, hussards, spahis, 1 m. 60 (maximum, 1 m. 66);
- Ecole d'application de cavalerie de Saumur, 1 m. 60;
- Ouvriers d'artillerie et artificiers, 1 m. 54;
- Sapeurs-pompiers, 1 m. 54 (maximum, 1 m. 67);
- Zouaves, bataillons de chasseurs à pied, commis et ouvriers militaires d'administra-

— ... Ainsi donc, c'est Périnet qui est l'ancien, c'est Périnet qui sera notre capitaine, si le sergent qui blague là-bas reçoit une balle dans la tête... comme c'est vraisemblablement possible.

Géranium parlait d'or. On voyait toujours sur le fossé le sergent qui gesticulait; une foule de Chouans groupés autour de lui dans des postures menaçantes laissaient à découvert la moitié de leurs corps.

— S'ils avaient été comme ça tout à l'heure! murmura l'Enflammé, ils ne seraient plus debout là-bas, ni nous plantés ici sans savoir pourquoi.

Bec-de-Perdrix partagea complètement cette opinion.

— ... Mais provisoirement, caporaux et grenadiers, poursuivit Géranium, je suis chargé du service, ainsi donc je vas vous dire mon sentiment.

— Parle, Géranium, tu es un vieux troupier, dit le caporal Périnet.

— Je crois donc, sans vous offenser, mes petits cœurs, qu'autant vaudrait lâcher de prendre la lune avec les dents que s'entêter contre ce talus. Nous n'avons plus d'officiers, nous avons perdu la moitié de notre monde. Si j'étais de vous, caporal Périnet, — au cas toujours où le sergent Bayonne n'en reviendrait pas, je battrais en retraite en ordre, jusqu'à temps que nous trouvions le colonel La Patrie, là haut...

Le caporal Géranium montrait le bois de Rosven,

tion, sections d'infirmiers, tirailleurs algériens, infanterie de ligne, 1 m. 54.

Le ministre de la guerre a adressé à tous les commandants de corps d'armée une circulaire relative à l'appel des volontaires d'un an, qui devront être répartis par corps d'armée entre les différentes armes et autant que possible en nombre égal dans les corps de chaque arme.

Aucun engagé conditionnel ne doit être admis dans un corps stationné dans la subdivision de région où il est domicilié. Les engagés conditionnels appartenant aux subdivisions de région où sont stationnés les régiments de cavalerie ou d'artillerie, ainsi que les escadrons du train des équipages militaires, seront dirigés, savoir: ceux du 1^{er} sur le 2^e et réciproquement.

Les sections de commis et ouvriers militaires d'administration et les sections d'infirmiers militaires cesseront de recevoir les engagés conditionnels d'un an, qui leur étaient précédemment affectés à raison de 40 par corps d'armée. Le délai accordé aux jeunes gens pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et à l'Ecole polytechnique étant prorogé d'une année, les dispositions relatives aux sursis qui peuvent leur être accordés continueront d'être appliquées.

M. le ministre vient de décider que les jeunes gens de la classe de 1878, qui ont été signalés comme faisant partie des musiques municipales ou qui connaissent, soit la musique vocale, soit la musique instrumentale, seront répartis également entre les corps auxquels chaque subdivision de région est appelée à fournir des jeunes soldats, à l'exception des trains d'artillerie et des équipages militaires, et des troupes d'administration. Toutefois, les musiciens exerçant une des professions susceptibles d'être utilisées dans ces derniers corps, recevront affectation de préférence, si leur subdivision ne présente pas les ressources suffisantes en hommes exerçant lesdites professions.

M. le ministre de la guerre invite ensuite les commandants de recrutement à indiquer très-exactement, sur les livrets, si le jeune homme exerce la profession de musicien, ou s'il connaît la musique vocale seulement ou la musique instrumentale, ou enfin s'il fait partie d'une musique ou d'une fanfare municipale.

Nous lisons dans l'Avenir militaire:

« Le ministre se propose de convoquer 450,000 territoriaux dans les premiers mois de l'année prochaine. A quelles classes appartiendront-ils? Appellera-t-on une moitié de la classe 1868 et une moitié de celle de 1869, ou la première en totalité ou les deux classes intégralement? »

Il serait bon que les intéressés fussent déjà prévenus. Moins de six mois nous séparent des exercices de l'année prochaine: ce laps de temps n'est que suffisant pour que chacun prenne ses dispositions. Le minis-

sié sur la colline, derrière le manoir.

Les avis des caporaux furent divisés; quelques-uns pensaient qu'il faudrait recommencer l'assaut; d'autres opinèrent pour garder la route tant bien que mal, afin de couper la retraite aux Chouans lorsqu'ils seraient débusqués par le colonel; enfin Périnet venait de trancher la question en disant: — « J'ai mon plan et vous m'obéirez! » — lorsque l'on vit le commandant Kerbozec monter sur le parapet, à côté de Bayonne.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

LUNDI 27 octobre 1879.

LE PENDU

Drame en 5 actes, de MM. Anicet Bourgeois et Masson.

La scène se passe, au 2^e acte, à Angers, le 3^e acte en Bretagne et les autres aux environs de Bordeaux.

Le spectacle sera terminé par:

La plus grande succès du théâtre du Gymnase

L'HOTEL GODELOT

Pièce nouvelle en 3 actes, de M. Crisafulli.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

lère ne doit pas oublier que cet appel portera sur des hommes, mariés pour la plupart, placés à la tête de certains établissements ou de certaines exploitations, ou investis de fonctions plus ou moins importantes, ou enfin employés dans le commerce. Ce serait donc leur rendre un véritable service que d'indiquer dès maintenant, ne serait-ce que d'une façon générale, ceux qui doivent se préparer aux exercices de deux semaines.

« Nous savons bien qu'en cas de mobilisation l'on ne prendra pas toutes ces précautions; mais alors chacun se trouvera averti par les journaux de toute sorte. Il suffira que les bruits de guerre soient répandus pour que tous les militaires s'attendent à recevoir l'ordre de départ.

« En temps de paix on peut concilier les intérêts des particuliers et ceux de l'Etat, en faisant connaître six mois à l'avance le numéro de la classe qui doit être convoquée au printemps de l'année suivante.

« Nous soumettons respectueusement ces réflexions à M. le général Gresley. »

Dans un grand nombre de villes, chefs-lieux de département, les candidats au volontariat d'un an qui n'ont pas obtenu 45 points aux examens, signent une pétition pour faire revenir le ministre sur sa décision et demander que le nombre des points soit abaissé à 35.

A l'avenir, les gendarmes feront usage du dolman adopté pour la cavalerie (modèle de l'artillerie). Les marques distinctives de grade seront placées sur le devant du collet-manteau et sur la rotonde du manteau des maréchaux-des-logis-chefs, maréchaux-des-logis et brigadiers de gendarmerie.

Le duc de Nemours atteint la limite d'âge le 25 octobre courant comme général de division; il est, après le général Schramm, le plus ancien divisionnaire; sa nomination à ce grade remonte, en effet, au 11 novembre 1837.

Le duc de Nemours a été fait colonel le 17 novembre 1826, et général de brigade le 1^{er} juillet 1834; il est grand-croix de la Légion-d'Honneur du 3 août 1830.

Une nouvelle promotion de généraux aura lieu du 25 au 30 novembre.

M. Poutignon (Jean-Louis-Félix), sous-intendant militaire de 2^e classe, est nommé à Angers en remplacement de M. Demange, admis à la retraite.

M. Héberlé, capitaine en 1^{er} au 35^e régiment d'artillerie, détaché à l'atelier de construction d'Angers, est nommé chef d'escadron.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ecole de cavalerie de Saumur.

Par décision ministérielle du 15 octobre 1879, les sous-lieutenants officiers-élèves ayant satisfait aux examens de sortie de l'Ecole d'application de cavalerie, sont placés dans les régiments indiqués ci-après, selon leur option et en raison de la priorité acquise par leur rang de classement de mérite, savoir:

MM.

1. Roederer, au 22^e dragons.
2. Lauth, au 8^e cuirassiers.
3. Perrôt, au 13^e dragons.
4. Haillet, au 11^e chasseurs.
5. Gouzil, au 2^e chasseurs.
6. André, au 3^e hussards.
7. D'Urbal, au 7^e dragons.
8. Heily, au 10^e dragons.
9. Mazel, au 10^e hussards.
10. Pascaud, au 4^e cuirassiers.
11. De Pelleport-Burèle, au 17^e dragons.
12. De Brauer, au 5^e cuirassiers.
13. Bessel, au 5^e hussards.
14. Dodard-Desloges, au 2^e dragons.
15. Martin de Bouillon, au 24^e dragons.
16. Gallois, au 16^e chasseurs.
17. Serpette de Bersaucourt, au 5^e dragons.
18. Lamy de Lachapelle, au 11^e hussards.
19. Devanlay, au 7^e chasseurs.
20. Tauffiolié, au 17^e dragons.

21. De Billeheust d'Argenton, au 9^e hussards.
22. Paris de Mondonville, au 9^e cuirassiers.
23. Lamy, au 2^e dragons.
24. Dilschneider, au 18^e dragons.
25. Gaillard-Bournazel, au 20^e dragons.
26. Peillard, au 15^e dragons.
27. Pierson de Brabois, au 7^e cuirassiers.
28. De Pavin de Montélegier, au 6^e cuirassiers.
29. Roulet de la Bouillerie, au 7^e cuirassiers.
30. Cochin, au 12^e dragons.
31. Lenez Cotty de Brécourt, au 3^e chasseurs.
32. De Girardin, au 8^e dragons.
33. Hagniel, au 1^{er} chasseurs.
34. Bartoli, au 4^e dragons.
35. De Larminat, au 9^e dragons.
36. Bouchet, au 1^{er} hussards.
37. De Boério (Ferdinand), au 3^e hussards.
38. Froelicher, au 2^e spahis.
39. Prévost, au 13^e chasseurs.
40. De Nourquer du Camper, au 2^e cuirassiers.
41. Lefort, au 2^e chasseurs d'Afrique.
42. Delacourt, au 16^e dragons.
43. D'Arcangues, au 15^e dragons.
44. De Reinach de Foussemagne, au 2^e hussards.
45. Duffaud de Saint-Etienne, au 7^e hussards.
46. De Courchant de Sablon, au 14^e chasseurs.
47. De Fayolle, au 5^e chasseurs.
48. Lempereur de Saint-Pierre, au 12^e chasseurs.
49. Fleury, au 23^e dragons.
50. Savin de Larclause, au 11^e dragons.
51. De Dampierre, au 2^e hussards.
52. Cottin de Melleville, au 1^{er} spahis.
53. Gruet de Bacquencourt, au 18^e chasseurs.
54. Boyer, au 4^e chasseurs d'Afrique.
55. Corbin, au 17^e chasseurs.
56. Forceville, au 16^e dragons.
57. Gouget, au 8^e hussards.
58. Fournery, au 10^e hussards.
59. Crémieux-Foa, au 5^e dragons.
60. De Tournebu, au 24^e dragons.
61. Carrichon, au 19^e chasseurs.
62. Le Roy de Boissau-Maré, au 3^e chasseurs d'Afrique.
63. Morel, au 9^e chasseurs.
64. D'Harcourt, au 10^e cuirassiers.
65. Délecluse, au 6^e hussards.
66. De Vallombrosa, au 1^{er} cuirassiers.
67. De la Hamelinaye, au 12^e hussards.
68. Grincour, au 2^e chasseurs.
69. De Quinsonnas, au 12^e cuirassiers.
70. Gaume, au 12^e hussards.
71. Picard, au 4^e chasseurs.
72. Lebrun, au 14^e dragons.
73. De la Rochette, au 10^e dragons.
74. Poirot, au 11^e cuirassiers.
75. De Boério (Henri), au 12^e hussards.
76. De Poix, au 6^e dragons.
77. Tournauer, au 5^e chasseurs.
78. Lefournier d'Yauville, au 9^e hussards.
79. Maumené, au 26^e dragons.
80. Duterte, au 8^e hussards.
81. Le Hérissé, au 8^e cuirassiers.
82. De Montjou, au 3^e cuirassiers.
83. Liébert de Nitrav, au 26^e dragons.
84. Meniolle de Cizencourt, au 19^e chasseurs.
85. De Cazes, au 15^e chasseurs.
86. De Gasselin de Richebourg, au 10^e dragons.
87. De Foucauld, au 4^e hussards.

NOTA. — Les officiers ci-dessus étant en position de congé devront être rentrés à leur corps le 1^{er} décembre prochain.

Par circulaire de M. le garde des sceaux, la rentrée des cours et tribunaux pour l'année judiciaire dans laquelle nous allons entrer est fixée au 4 novembre.

Tous les ans, les examens pour le baccalauréat, l'Ecole spéciale de Saint-Cyr, l'Ecole polytechnique, commencent dès les premiers jours de juillet; de telle sorte qu'à partir de cette époque les classes supérieures sont désertées dans la plupart de nos collèges et de nos lycées.

Le ministre de l'instruction publique a résolu de remédier, dans la mesure du possible, à cet état de choses.

En conséquence, le nombre des jurys

chargés de procéder à ces examens sera augmenté de manière à juger tous les candidats dans un espace de temps beaucoup plus court.

Grâce à cette combinaison, les classes pourront se prolonger régulièrement jusqu'à la fin de juillet ou au commencement d'août, et les professeurs n'auront pas à surmener les élèves et à se surmener eux-mêmes pour achever leurs cours.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« La Routine trouve encore un petit coin réservé pour fleurir dans les administrations les mieux dirigées.

« S'imaginait-on, par hasard, que les employés du télégraphe refusent, la loi à la main, de rendre aux expéditeurs la monnaie qui forme le surplus du prix de la dépêche ? Et quelle est cette loi ingénieuse ? C'est une loi du 22 avril 1790, dictée au législateur par la fréquence des falsifications, qui stipule que les comptables ne sont pas tenus de faire l'appoint.

« Hier, une personne de notre connaissance, qui envoyait une dépêche de quatre-vingt-dix francs en Russie, s'est vue refuser au télégraphe un billet de banque de cent francs, sur lequel il était si simple de rendre deux francs.

« Nous sommes certains qu'il suffit de signaler cet anachronisme abusif à l'attention toujours en éveil de M. Cochéry, pour le faire disparaître. »

Nous lisons dans la France, journal républicain :

« Don Carlos doit présider dans le Maine-et-Loire, chez M. de Maillé, député de l'arrondissement de Baugé, une grande réunion de royalistes. »

Pour l'instruction de la France, nous lui disons ceci :

1° M. de Maillé, député, n'appartient pas à l'arrondissement de Baugé, mais à celui de Cholet. Ce n'est pas lui non plus qui reçoit don Carlos au château de Jalesnes ; 2° Il n'est nullement question d'une réunion royaliste au château de Jalesnes.

La France conte des bourdes à ses lecteurs.

Le P. Pujo, au nom du comité du monument de M. Demarest, vient d'adresser la lettre ci-dessous à tous les amis et connaissances de notre vénéré compatriote.

Si quelques-uns avaient été oubliés, ils sont priés de considérer cet avis comme une invitation.

« Saumur, 21 octobre 1879. Vous êtes invité à l'inauguration du monument qui vient d'être érigé sur la tombe du vénéré M. Demarest.

Ce témoignage de haute estime, de noble amitié et de profonde reconnaissance, est l'œuvre de sa commune, de ses amis, et tout spécialement du 29^e régiment des mobiles de Maine-et-Loire.

La cérémonie est fixée au 27 octobre, à 10 heures du matin, dans l'église de Bagnoux. Une messe sera chantée pour le repos de l'âme du défunt. Au cimetière, M. A. DE LA COSNATIÈRE, commandant du 2^e bataillon, dira, avec son autorité de chef et son cœur d'ami, ce que nous avons vu de notre humble et admirable caporal infirmier.

Cette fête, auprès d'une tombe, est un hommage à la vertu et le souvenir du cœur. Nous vous y convions.

« Veuillez agréer, etc. » C. PUJO, Aumônier du 2^e Bataillon du 29^e régiment de Mobiles.

ANGERS.

Voici les détails que nous trouvons dans le Journal de Maine-et-Loire sur les faits qui se sont passés à l'École des Arts et Métiers et dont nous avons parlé :

« Mardi soir, un élève de la 1^{re} division de l'École des Arts a été expulsé pour insubordination. Aussitôt toute la division s'est révoltée et a refusé de monter au dortoir à l'heure ordinaire. A 10 heures seulement, après délibération du conseil, les élèves ont été sommés d'aller se coucher, ce qu'ils ont fait sans mot dire. L'élève puni a été conduit à la gare par un adjudant. M. le directeur de l'École avait requis deux agents de police pour assurer l'ordre. »

COURSES DE TOURS.

Les courses de Tours ont eu lieu mercredi, sur l'hippodrome de la Bonde, par un temps relativement assez beau, et elles ont pleinement réussi. Les grandes écuries de Paris avaient envoyé leurs meilleurs chevaux ; aussi chaque course a-t-elle été vaillamment disputée.

Dans l'enceinte réservée aux souscrip-

teurs, nous avons remarqué nombre de voitures parfaitement attelées, dont plusieurs à quatre chevaux. Les tribunes étaient garnies d'une foule de dames portant des toilettes de la plus grande élégance ; de Paris étaient venus tous les sportsmen à la mode ; plus de deux cents personnes avaient débarqué à Saint-Pierre-des-Corps par le train de midi vingt minutes. Les parieurs étaient en grand nombre ; plus de quarante Book-makers avaient installé leurs Banques en plein vent ; autour du pesage était une animation que nous ne pouvons rendre.

Toutes les notabilités de la Touraine et beaucoup d'habitants des villes voisines s'étaient donnés rendez-vous sur l'hippodrome de la Bonde. Ces fêtes sportives doivent rapporter beaucoup au commerce de Tours ; car, hier, les hôtels étaient encore pleins. Avant de terminer cette physionomie de l'hippodrome, nous croyons devoir nommer quelques-unes des notabilités qui se promenaient dans l'enceinte du pesage. On remarquait : MM. les généraux de Galliffet, Bastoul et de Grammont ; M. le duc de Broglie, ancien ministre, et son fils ; M. le baron de Rothschild, M. Fould, M. le duc de Fitz-James, M. le baron de Rochetaille, M. le comte de Poly, M. le marquis de Sesmaisons, M. Mame, M. Paul Schneider, M. le comte d'Ornano, M. le vicomte de Lignac, M. le baron Hainguerlot, M. le baron de Pierre, MM. Houssard, E. Lefebvre, Delatre, Weil, M. le colonel et M. le commandant de gendarmerie, et plusieurs officiers supérieurs des régiments en garnison à Tours.

M. le Préfet d'Indre-et-Loire n'assistait pas à cette réunion.

Dans les différentes courses, il n'y a eu aucun accident.

Entre les diverses épreuves, l'excellente musique du 32^e de ligne a fait entendre plusieurs morceaux, qui ont été très-goutés.

A cinq heures, la réunion étant close, le défilé des équipages a commencé. On en comptait de 150 à 200.

NANTES.

Nous lisons dans l'Espérance du peuple :

« LES ÉCOLES GRATUITES. — Il y a quelques jours, deux petites filles demandaient leur admission à cette école gratuite d'où sont bannis les sabots et les vêtements reprisés. L'une, pauvrement vêtue, est sèchement éconduite par ces mots : « Repassez plus tard, il n'y a pas de place. »

« Quelques instants après, l'autre petite fille est amenée à son tour. Celle-ci, qui a un costume assez coquet et dont l'extérieur annonce l'aisance, est parfaitement accueillie par madame la directrice ; elle est embrassée, complimentée sur sa bonne mine, et, sur le champ, admise dans une classe qui tout à l'heure n'avait pas une seule place disponible.

« Contribuables qui vous résignez à payer la gratuité sous prétexte que les pauvres sont les premiers à en profiter, vous voyez quel usage on fait des deniers de tous. Les enfants pauvres ne sont admis dans les écoles gratuites qu'après des mois ou des années d'attente, quand ils ne sont pas assez heureux pour avoir l'appui d'un membre de l'administration ou du Conseil municipal.

« Loin de nous la pensée de faire remonter jusqu'à M. le Maire de Nantes la responsabilité de ces faits que nous trouvons odieux et qui ne craignent aucun démenti. Mais nous devons les signaler à l'attention de l'administration et à l'indignation de tous les honnêtes gens. »

LE DRAME D'ERNÉE.

On lit dans l'Écho de la Mayenne :

« De nouveaux renseignements au sujet du drame d'Ernée nous sont adressés par une personne honorable qui nous prie de les reproduire.

« Nous déférons volontiers à son désir, en insérant, sous toutes réserves, le récit suivant :

« M. Bourde, descendu de sa chambre à dix heures du soir, y était rentré.

« A dix heures, en effet, M. Bourde fut appelé de la rue, il demanda par la fenêtre :

« Qui est là ? » On répondit : « On veut vous parler. » Il descendit à sa grille, où il ne trouva personne.

« M. Bourde était remonté dans sa chambre et était couché, quand, vers quatre heures un quart, il fut réveillé, ainsi que les autres personnes de la maison, par le bruit de sa porte qu'on ébranlait, et de la glace de la porte qui volait en éclats.

« L'alarme a été aussitôt donnée dans le

quartier, et plusieurs personnes sont accourues sur-le-champ.

« Déjà, un mois environ auparavant, on avait réveillé dans la nuit M. Bourde, en lui criant que sa mère était mourante. M. Bourde s'arma de son revolver et courut chez sa mère qui était en parfaite santé. Ce fait est bien connu à Ernée. Le lendemain, M^{me} Bourde fit appeler le serrurier pour réparer la serrure de sa porte qui avait été ébranlée.

« Le pistolet de M. Bourde, qui a été retrouvé dans un jardin voisin, n'avait pas fait feu. La balle qui l'a tué est d'un calibre notablement plus fort.

« Il est facile de pénétrer dans le jardin de M. Bourde qui joint une prairie, et de s'y cacher dans les massifs d'arbustes très-épais.

« Quant à l'instruction, elle n'est qu'au début. »

SUR LA VINIFICATION EN 1879.

En présence du désastre qui frappe les vignobles, la vendange la plus rapide possible est indiquée, et les moyens connus pour faciliter la fermentation alcoolique doivent être pratiqués. Car il ne faut pas se dissimuler que l'insuffisance de titre saccharimétrique et de température initiale peuvent amener des fermentations de mauvaise nature (visqueuses, lactiques, butyriques, et même putrides), rendant les produits impropres.

Nous serait-il permis d'exprimer ici le regret que, dans une situation semblable, la viticulture ne puisse employer, en franchise de droits, du sucre dénaturé spécialement pour cet objet.

Que de pertes matérielles seraient conjurées cette année, et que d'hectolitres de vin eussent pu entrer dans la consommation par leur amélioration, si le haut-prix du sucre n'était un obstacle et une cause d'hésitation de la part de nos vignerons !

Il faut remonter à l'année 1816 pour trouver dans le passé contemporain une aussi déplorable situation faite par les intempéries à la viticulture. Cette année-là, la vendange a été absolument nulle par suite des accidents naturels qui se sont succédé pendant les diverses phases de la végétation de la vigne.

Dans le siècle dernier, l'année viticole 1769, comparable à celle que nous subissons, a été décrite par l'abbé Rozier. (Mémoire sur la meilleure manière de faire et de gouverner les vins, 1772.)

BOURSE DE PARIS

DU 23 OCTOBRE 1879.

Rente 3 0/0.	81 70
Rente 3 0/0 amortissable.	83 75
Rente 4 1/2.	111 50
Rente 5 0/0.	117 25
La Banque de France a élevé son escompte de 2 à 3 0/0.	

Faits divers.

Les journaux de Bordeaux disent que Bargossi, l'homme-locomotive, avait parié qu'il parcourrait huit fois le tour de l'hippodrome du Parc, à Bordeaux, soit douze kilomètres, contre un dromadaire appartenant à la caravane qui se trouve en ce moment à Bordeaux. Malgré les déficiences du terrain et les difficultés qu'il offrait, l'avantage est resté à Bargossi, qui a distancé son adversaire de cent mètres environ.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du Spasalgique-Marchal. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goudron de Guyot, exiger sur l'éti-

quette du flacon la signature Guyot, imprimé en trois couleurs. Dépôt dans la plupart des pharmacies (9)

Aujourd'hui que tout le monde comprend que l'assurance est le plus invulnérable bouclier de la possession, que les titres d'assurance sont les plus sûrs et les plus fructueux, quand les Compagnies sont bien organisées et que la matière assurée est immense, nous aimons à revenir sur la Provinciale.

Ce n'est pas une Compagnie nouvelle, nous le répétons encore. Elle a fait ses preuves et il n'y a plus d'aléa à courir pour ses actionnaires. Avec ses nombreuses agences, ses affaires réalisées, celles à l'étude, son organisation progressive, elle accentue, de jour en jour, son succès. Ici la démonstration est palpable, frappante. Il ne s'agit pas de bénéfices sur le papier et de prétendues innovations.

On trouvera aux annonces les conditions détaillées de la souscription qui s'ouvre le 27 de ce mois. Mentionnons l'intérêt de 4 0/0, indépendamment des 65 0/0 dans les dividendes.

Un concert unanime s'élève dans toute la presse tant financière que politique en faveur de cette Société prospère.

UN BON PLACEMENT.

Obligations de 265 francs dont le remboursement à 300 francs est absolument garanti par des titres de la Rente française 3 0/0.

Ces obligations d'une Société française en pleine exploitation rapportent 18 francs d'intérêt par an, soit 7,05 0/0, amortissement compris.

Demandez renseignements à M. LE BRAS, banquier à Saumur.

— Plus de dames au dos rond avec les bretelles américaines. (Voir 4^e page.)

— Graine de Moutarde blanche Didier. (Voir aux annonces.)

Dépôt chez M. Micault-Roy, épicière.

— Capsules Durel, au goudron ferrugineux. Dépôt dans les pharmacies.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlesour, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésnière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésnière m'en a sauvé complètement. — BORRÉL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésnière. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalésnière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; Besson, successeur de Texier ; J. Russon, épicière, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRANDS MAGASINS DU PALAIS DES MARCHANDS

LUNDI 27 OCTOBRE INAUGURATION DES IMMENSES AGRANDISSEMENTS OUVERTURE

De l'**EXPOSITION GÉNÉRALE** des Nouveautés d'hiver et de la plus splendide Galerie consacrée spécialement à la vente des tissus pour Ameublement, — Tapis, — Literie, — Meubles en bois, — Glaces, etc.

L'Exposition générale de toutes les Nouveautés d'hiver, préparée de longue main pour l'inauguration de nos nouveaux magasins, sera particulièrement intéressante. Jamais les Dames n'auront été à même de voir une aussi grande quantité de Marchandises à des prix aussi bas.

Choix immense de *Manteaux*, — *Confections*, — *Robes et Costumes*, — *Vêtements d'enfants*, — *Jupons*, etc., etc.

NOTA. — Les magasins du PALAIS DES MARCHANDS sont aujourd'hui les plus beaux et les plus grands qui existent dans tout l'Ouest.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude,
Le dimanche 16 novembre 1879,
à midi,

DE LA PROPRIÉTÉ LELIÈVRE

Sise à Distré, comprenant :
Maison, cour avec entrée de porte cochère, vastes caves, jardin avec pavillon et clos de vigne, d'une contenance de 30 ares environ.
On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser à M^e LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
Au château de Brézé,
Le dimanche 2 novembre 1879, à deux heures après midi,
**BEAUX PEUPLIERS
ET PIEDS DE CHÊNES**
Dépendant de la terre de Brézé,
ET LES
COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignés.
1^o La coupe des Potirons, contenant 10 hectares 79 ares, plus trente-six pieds de chênes et châtaigniers, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.
2^o La coupe de la Fosse-de-Fournée, divisée en deux lots :
1^{er} lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus quarante-six pieds de chênes numérotés et soixante-deux balivettes marqués au chiffre D. B.
2^e lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus quarante-trois pieds de chênes numérotés et cinquante-huit balivettes marqués au chiffre D. B.
3^o Quarante-six pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au marais d'Asnières.
4^o Soixante-un pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au Pré-Buissonneau.
5^o Quatre-vingt-cinq pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés à la Pièce-de-l'Île.
S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (527)

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS
BELLE CAVE
Pouvant servir de magasin.
Place du Roi-René.
S'adresser à M. PICHAT. (54)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

ADJUDICATION

Le 2 novembre 1879, à midi,
En l'étude de M^e FLEURIAU, sus-nommé,
**DE LA COUPE
DE 47 HECTARES 46 ARES
DE BOIS TAILLIS**
Essence de chêne, à prendre dans la forêt de Benais. (570)

LA PROVINCIALE

Cie Anonyme d'Assurances et de Réassurances
Contre l'INCENDIE, le CHOMAGE en résultant et contre les ACCIDENTS corporels et matériels.

CAPITAL SOCIAL :

UN MILLION de francs, élevé à DIX MILLIONS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. DEVILLERS, propriétaire à Frise (Somme), Président ;
Le Général SAURIN, C^o * ;
O * * * *, Chevalier de l'Ordre du Bain, à Paris ;
GAUTIER, * , Ingénieur civil à Paris ;
DE LA BLANCHARDIÈRE, propriétaire à Paris ;
DERMIGNY, Pr^e, F^e de sucre à Montauban (Somme) ;
RETAUX, Industriel et Propriétaire à Abbeville (Somme) ;
Directeur général : M. PAUL DERMIGNY.

Émission Publique

POUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL.
Les Actions sont de 500 francs émises avec prime de 75 francs et à libérer d'un quart ; elles donnent droit :
1^o À 4 0/0 d'intérêt sur le quart versé ;
2^o À 65 0/0 dans les bénéfices nets.
Les résultats acquis sont : 1^o Création de 250 Agences générales en France et à l'étranger ; 2^o Obtention de nombreux traités de Réassurances avec des Compagnies importantes françaises et étrangères ; 3^o Réalisation d'un portefeuille sérieux.
Les Actions sont offertes au public à raison de 200 francs, payables : 100 fr. en souscrivant. — 100 fr. sur l'avis de la Compagnie.

SITUATION AU 30 AOUT 1879 :
Valeurs assurées en incendie seulement..... 410,748,605 »
Montant des primes reçues et à recevoir (incendies et accidents)..... 797,594 18
Sinistres réglés ou déclarés..... 91,403 34

La « PROVINCIALE » est en excellente voie. Ce n'est pas une Société nouvelle à créer, mais une Compagnie à développer. Le placement sur les titres d'assurances est le meilleur de tous ; il n'est plus à discuter.

La Souscription sera ouverte dès le 27 octobre A PARIS

1^o Au SIÈGE DE LA C^o, 13, rue Grange-Batelière ;
2^o Chez MM. BOUVIER Frères, à la Caisse industrielle et commerciale, 14, place du Havre ;
3^o A la COTE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38.
Dans les DÉPARTEMENTS, chez les principaux BANQUIERS et AGENTS DE LA SOCIÉTÉ.

On peut souscrire actuellement par correspondance, aux adresses ci-dessus.
(LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.)

A VENDRE

BON CHIEN COURANT, âgé de cinq ans, bien dressé.
S'adresser à M. BIGNON-BEAUFILS, à Parnay.

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.
Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.
S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Ménitré (Maine-et-Loire).

J. LALOY'S PATENT HORSE CLIPPER Tondeuse pour Chevaux

MOSBACH AMY & C^o
Concessionnaires des Brevets français et étrangers
159, rue Saint-Maur
USINE À VAPEUR
Cette Tondeuse est la SEULE qui fonctionne par un double mouvement alternatif de coupe en biais, système reconnu supérieur à tous ceux employés jusqu'à ce jour.
La tonte est belle, régulière, et aucun poil ne reste après le passage de la Tondeuse.
De nouveaux perfectionnements ont été apportés dans la fabrication entreprise par nous cette année, et la machine que nous offrons maintenant est aussi parfaite que possible.
Fortes remises au commerce.
SE TROUVE dans toutes les quincailleries.

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions
Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.
Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.
Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes
CONTRE LES

ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS

Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES.
SIÈGE SOCIAL : 12, rue de Châteaudun, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, rue de Poitiers, 43, SAUMUR ;
Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieu de cantons et communes importantes. (313)

POMPES ROTATIVES J. MORET & BROQUET
VENDUES AVEC GARANTIE
CONSTRUCTEURS BREVETÉS, S. G. D. G.
121, rue Oberkampf, Paris.



Les seules appréciées par l'industrie vinicole, remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement. — Nouveaux perfectionnements. — Succès justifié par plus de 10,000 applications, 90 récompenses dont 11 premiers prix en 1877.
Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres
Envoi franco des prix et dessins.

PLUS de DOS RONDS

Plus de Dames, ni de Messieurs, ni d'Enfants aux dos ronds avec la Bretelle Américaine brevetée.
Cette bretelle a, par sa forme particulière, tous les avantages d'une bretelle spéciale pour les épaules, et comme support de jupons pour les dames ou de pantalons pour les messieurs.
Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre. Elle fortifie ainsi la voix et les poumons, et donne une vie nouvelle à la personne qui la porte.
Elle donne de la prestance et se porte sans inconvénient, avec une sorte de bien-être, au contraire, pour la personne qui en fait usage.
Elle est surtout d'une valeur incontestable pour les personnes aux habitudes sédentaires, pour les jeunes filles et jeunes gens qui grandissent ou font leurs études.
Prix suiv. qual. : 3 fr. 50, 7 fr. 50, 10 fr.
Envoi franco pour toute la France sur réception de mandat. — Payables à M. N. KENDALL, 151, rue de Rivoli, maison principale pour la France et le continent. En envoyant la commande, donner la mesure de la poitrine prise sans les bras.
Echantillon libéral au Commerce.



CAPSULES DUREL
au Goudron Ferrugineux
RHMES — BRONCHITES — CATARRRES — ASTHME — ANÉMIE — PERTES BLANCHES — AGE CRITIQUE
Pharmacie DUREL, 7, boulevard Denain, Paris.
Maladies de l'Estomac (Gastrites, Gastralgies), de celles des INTESTINS et du FOIE, des DARTRES, des HÉMORRHOÏDES, des CONGESTIONS, des RHUMATISMES, des CONSTIPATIONS OPINIÂTES.
DIDIER, 20, Br^e Poissonnière, Paris.

ENCRE-POUDRE-EWIG
POUR FAIRE L'ENCRE SOI-MÊME
Neiro, ne tachant pas le linge, n'oxydant pas les plumes
4 fr. le lit. — V. KARQUEL, T. Auber, 14, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.